

VIVALTO SANTE 3

Résultats définitifs de l'offre au public

Suite à l'augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public destinée aux praticiens exerçant au sein du Groupe ayant fait l'objet d'un prospectus portant le visa numéro 21-530 en date du 16 décembre 2021 (plafond de 145 500 000 d'euros) et d'un supplément ayant reçu le visa numéro 22-069 en date du 24 mars 2022 afin d'augmenter le plafond de souscription à 239 500 000 euros (l'« **Offre** »), Vivalto annonce un très large succès de l'Offre avec une demande globale de souscription d'un peu plus de 271 000 000 d'euros par plus de 1000 praticiens.

Afin d'être en conformité avec l'Offre, une réduction de plus de 31 000 000 d'euros a dû être opérée.

La gérance a procédé le 8 avril 2022 à la constatation de l'augmentation de capital suite à l'Offre. Il en ressort l'émission de 239.455.797 actions ordinaires (0, 90 euros de valeur nominale et 0, 10 euros de prime d'émission) soit une augmentation de Capital d'un montant nominal de 215.510.217 euros par émission de 239.455.797 actions ordinaires, portant le capital social de la Société à 983.202.317,70 euros.

A propos de VIVALTO SANTE 3 :

Créé en 2009 par Daniel CAILLE, Vivalto Santé est aujourd'hui le troisième groupe de santé privé français. Il est constitué d'un réseau de 50 établissements de santé, situés dans 9 régions. Vivalto Santé est fondé sur un modèle d'entreprise unique de gouvernance partagée : « la Troisième Voie », partenariat médical et capitalistique regroupant à la fois les praticiens du Groupe, et des investisseurs financiers.

Le Groupe Vivalto Santé est le 1er groupe de cliniques privées à s'être engagé dès septembre 2020 dans une démarche d'entreprise à mission en inscrivant dans ses statuts, sa raison d'être au service des patients tout au long de leur parcours de soins et tout au long de leur vie.

Le Groupe Vivalto Santé en quelques chiffres :

- 3^e groupe d'hospitalisation privée en France
- 50 cliniques et Centres d'Hospitalisation Privés au sein de 9 régions
- 2 800 praticiens
- 7 200 lits et places
- 10 400 salariés

Pour plus d'informations :

Anne BOURDET NEUILLY

Directrice du développement et relations actionnariat médical

abourdetneuilly@vivalto-sante.com

Avertissement :

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué a une valeur exclusivement informative. Il ne constitue pas et ne saurait en aucun cas être considéré comme constituant une offre au public de titres financiers, ni comme une sollicitation du public relative à une offre de quelque nature que ce soit dans un quelconque pays, y compris en France. Les investisseurs potentiels sont invités à lire le Prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, tel que modifié (le « Règlement Prospectus »). S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France. En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus ayant été approuvé par l'AMF. L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.

Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat ou de souscrire des valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ni dans un quelconque autre pays. Les valeurs mobilières mentionnées dans ce communiqué ne peuvent pas être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'un enregistrement ou d'une exemption d'un tel enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933 tel que modifié. Vivalto Santé 3 n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de procéder à une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

Le présent communiqué s'adresse et est destiné uniquement aux praticiens du groupe Vivalto Santé éligibles à souscrire à l'offre au public conformément aux termes du Prospectus (les « Personnes Habilitées »). Toute invitation, offre ou tout contact relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des valeurs mobilières objets du présent communiqué ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

Toute souscription ou tout achat d'actions offertes au titre de l'offre au public objet du Prospectus doit être effectué sur la base des informations contenues dans le Prospectus. Les informations contenues dans ce communiqué sont susceptibles d'être modifiées. Avant de souscrire ou d'acheter des actions offertes, les personnes consultant ce communiqué doivent s'assurer qu'elles comprennent et acceptent pleinement les risques qui sont décrits dans le Prospectus. Ce communiqué ne fait pas partie ou ne constitue ni une offre ou une invitation à vendre ou à émettre, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription d'actions offertes ou de tout autre titre, et tout ou partie de ce communiqué ne doit pas, ne peut être lié ou constituer le fondement d'un quelconque engagement contractuel.